



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2025-06-21 Tagesschau vom 21.06.2025 Hauptausgabe

Émission : SRF Tagesschau | 2025-06-21 | Analysée le : 2026-05-19 12:48

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

4.7/10

Déséquilibre considérable

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G – D)

3.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 **3** 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance dotée d'un Conseil fédéral de sept membres, composé selon la formule dite magique : UDC (2 sièges), PS (2 sièges), PLR (2 sièges), Le Centre (1 siège). Il n'existe pas de dichotomie classique gouvernement-opposition — tous les grands partis sont représentés au sein de l'exécutif. Les Verts, le PVL et le PEV ne sont pas représentés au Conseil fédéral et forment une opposition parlementaire sans responsabilité gouvernementale.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Souveraineté, limitation de la migration, euroscepticisme
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	État social, redistribution, rapprochement avec l'UE
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Liberté économique, État allégé
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Pragmatisme, allègement fiscal pour les familles
Les Verts	2.0	23	Opposition	Protection du climat, désarmement, solidarité
PVL	4.0	10	Opposition	Économie verte, libéralisme
PEV	5.5	2	Opposition	Valeurs chrétiennes, centre

Les principales lignes de conflit en Suisse en 2025 sont : (1) la politique migratoire et le droit d'asile (UDC contre PS/Les Verts), (2) la relation avec l'UE et les Bilatérales III (PLR/Le Centre/PS contre UDC), (3) le financement de l'armée et la politique de sécurité dans le contexte Ukraine/Proche-Orient (Le Centre/PLR/UDC contre PS/Les Verts), (4) la politique climatique et la transition énergétique (Les Verts/PS/PVL contre UDC/PLR). Le frein à l'endettement et les finances publiques constituent une ligne de conflit transversale qui recouvre tous les sujets de fond.

SRF (Schweizerisches Radio und Fernsehen) est le service public audiovisuel de la Suisse alémanique et est soumis à la LRTV (loi fédérale sur la radio et la télévision). L'art. 4 LRTV oblige SRF à une présentation factuelle, à la diversité des opinions sur les sujets controversés et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse, financée par des redevances, SRF porte une responsabilité démocratique particulière pour la formation de l'opinion politique.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position du programme
UDC	-2	02:30 « Du point de vue de la politique de neutralité, ces revendications sont préoccupantes, estime le conseiller national UDC Alfred Heer. » — Position du programme : préserver la souveraineté, pas de positionnement unilatéral — Représentation correcte sur le fond, mais positionnée comme voix isolée face à plusieurs contre-voix ; Heer obtient nettement moins de temps de parole et est présenté comme contre-position face à une large coalition — distorsion par contextualisation
PS	+1	06:20 « Priska Seiler-Graf, conseillère nationale PS et présidente de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, s'indigne. » — Position du programme : attitude critique envers les dépenses d'armement, frein à l'endettement — représentée correctement ; Seiler-Graf obtient un temps de parole de premier plan et est présentée comme présidente de commission compétente, non comme représentante de parti
PLR	0	Non directement représenté dans l'émission ; le conseiller fédéral PLR Cassis est mentionné comme cible des critiques (01:38, 01:45), sans prise de position propre — la position du programme sur la politique étrangère (relations pragmatiques) est présentée indirectement par la mise en contexte du correspondant — omis en tant que voix indépendante
Le Centre	0	Non représenté dans l'émission — omis
Les Verts	0	Non directement représenté ; les positions proches des Verts (urgence climatique, solidarité avec Gaza) sont véhiculées par des manifestants et des ONG, sans mention du parti — omis en tant que parti, mais présent sur le fond
PVL	0	Non représenté dans l'émission — omis
PEV	0	Non représenté dans l'émission — omis

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : PS (score +1) — Seiler-Graf est correctement et bien positionnée en tant que présidente de commission
- Distorsion la plus forte : UDC (score -2) — Alfred Heer est présenté comme voix isolée face à une large coalition composée de manifestants, d'une ancienne conseillère fédérale, d'ONG et de collaborateurs du DFAE
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.4
- Conclusion : L'émission présente une asymétrie structurelle : les positions du PS sont portées par une intervenante institutionnellement légitimée (présidente de commission), tandis que les positions de l'UDC sont représentées par un seul conseiller national, explicitement présenté comme contre-position face à une large coalition. Le conseiller fédéral PLR Cassis est mentionné à plusieurs reprises nommément comme cible des critiques, sans obtenir la possibilité de s'exprimer.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRAGE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : SRF Tagesschau — Édition principale
- Date : 21.06.2025
- Présentateur/trice : Non mentionné(e) nommément (conclusion : « Je vous souhaite une bonne soirée »)
- Reporters : Isabel Gachardo (manifestation Gaza), Gurdin Vincenz (correspondant Berne), Pascal Schumacher / Andrea Thurner (F-35), Jonas Hink (Israël-Iran), Christa Gall (droit pénal sexuel), Sibylla Semadini (Susanne Bartsch)

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Alfred Heer	Conseiller national UDC	UDC	Droite (8.0)
Ruth Dreifuss	Ancienne conseillère fédérale	PS	Gauche (2.5)
Priska Seiler-Graf	Conseillère nationale PS, présidente de la CPS CN	PS	Gauche (2.5)
Tamara von Nicello	Conseillère nationale (parlementaire, révision du droit pénal sexuel)	Non mentionné explicitement	Non clairement identifiable
Paula Kuster	Avocate, représentation des victimes	Aucun parti	Experte
Acteurs manifestants 1	Manifestante	Non mentionné	Progressiste de gauche (contexte)
Acteurs manifestants 2	Manifestant	Non mentionné	Progressiste de gauche (contexte)
Porte-parole de l'armée israélienne	Porte-parole militaire IDF	Armée israélienne	Étatique-militaire
Ministre des affaires étrangères iranien	Ministre des affaires étrangères d'Iran	Gouvernement iranien	Étatique
Donald Trump	Président des États-Unis	Parti républicain	Populiste de droite
Susanne Bartsch	Artiste, icône de style	Aucun parti	Culturel
Curatrice du Musée du design	Curatrice	Aucun parti	Culturel
Habitante de Croatie	Évacuée	Aucun parti	Civil
Habitante de Paris	Passante	Aucun parti	Civil

Thème principal

L'émission traite comme thème principal la manifestation de solidarité avec Gaza à Berne et la revendication d'une politique étrangère suisse plus active à l'égard du conflit au Proche-Orient.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets — 9 techniques quantifiables et scientifiquement solides

1. SÉLECTION DES EXPERTS

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale PS

Horodatage	02:01
Déclaration	« Je crois qu'il faut vraiment que la Suisse s'engage avec les autres pays pour un cessez-le-feu immédiat, pour cette aide humanitaire, et reconnaisse également que les droits des Palestiniens ne sont pas respectés. »
Évaluation	Ancienne conseillère fédérale PS ; aucune fonction actuelle en politique étrangère ; affiliation politique clairement à gauche ; utilisée comme autorité morale, non comme experte spécialisée
Contre-voix manquante	Ancien conseiller fédéral PLR ou UDC avec expérience en politique étrangère (p. ex. Didier Burkhalter, Ueli Maurer)

Vérification approfondie des sources — Ruth Dreifuss :

(a) FINANCEMENT : Aucun financement institutionnel ; personne privée avec un passé PS ; pas de conflit d'intérêts structurel lié au financement, mais agenda politique clairement défini

(b) MANDAT : Aucun mandat actuel ; s'exprime en tant que personne privée dotée d'une autorité historique ; incompatible avec une évaluation neutre — explicitement partisane

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Appartenance claire au PS, position conforme à la ligne du parti

D2 Risque personnel : +1 — Aucun risque de carrière en tant que retraitée ; légère consolidation de la crédibilité

D3 Compétence spécialisée : 0 — Ancienne conseillère fédérale (Intérieur, pas Affaires étrangères) ; la politique étrangère n'est pas son domaine de compétence principal

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position de gauche cohérente sur plusieurs décennies

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Appel (« il faut vraiment »), aucune donnée

D6 Niveau de source : -1 — Opinion, pas de source primaire

TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE SPÉCIALISÉE : Présentée comme autorité morale (« ancienne conseillère fédérale »), bien qu'elle exprime une opinion clairement partisane — structurellement partisane, mais présentée comme voix apartisane.

Expert 2 : Priska Seiler-Graf, conseillère nationale PS et présidente de la CPS CN

Horodatage	06:20
Déclaration	« Il était toujours clair que cet avion reviendrait plus cher. Et avec un prix fixe, cela ne nous intéresse pas, c'est alors à l'État américain d'assumer ces surcoûts. »
Évaluation	Politicienne PS active ; la présidence de commission confère une légitimité institutionnelle ; le PS est fondamentalement opposé à l'achat du F-35 — conflit d'intérêts manifeste



Vérification approfondie des sources — Priska Seiler-Graf :

(a) **FINANCEMENT** : Indemnité parlementaire ; aucun financement externe identifiable

(b) **MANDAT** : En tant que présidente de commission, compétente pour le sujet ; mais l'appartenance au PS crée un conflit d'intérêts sur un sujet pour lequel le PS a une position de parti claire

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Le PS était contre l'achat du F-35 ; la critique des coûts correspond à la ligne du parti

D2 Risque personnel : 0 — Aucun risque particulier

D3 Compétence spécialisée : +2 — Présidente de commission, organe compétent

D4 Cohérence des opinions : +1 — Critique cohérente de l'achat du F-35

D5 Émotionnalisation vs. données : 0 — En partie factuel, en partie appellatif (« s'indigne »)

D6 Niveau de source : +1 — Accès aux documents de la commission

TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) **COMPÉTENCE SPÉCIALISÉE** : Présentée comme présidente de commission (autorité institutionnelle), sans que l'appartenance au PS et le conflit d'intérêts qui en découle sur le sujet du F-35 ne soient abordés.

Expert 3 : Paula Kuster, avocate

Horodatage	12:23
Déclaration	« Nous devons toujours demander ce qui s'est exactement passé et poser des questions très détaillées, mais la question de savoir si la victime s'est défendue n'est plus aussi centrale. »
Évaluation	Représentante des victimes ; perspective unilatérale (côté victime) ; aucune contre-voix du côté de la défense

Vérification approfondie des sources — Paula Kuster :

(a) **FINANCEMENT** : Avocate de droit privé ; aucun financement institutionnel identifiable

(b) **MANDAT** : Représentation des victimes — structurellement unilatérale ; incompatible avec une évaluation neutre de la loi

D1 Conflit d'intérêts : -1 — La représentante des victimes bénéficie d'une protection renforcée des victimes

D2 Risque personnel : +1 — Réputation professionnelle liée aux déclarations

D3 Compétence spécialisée : +2 — Expérience pratique directe dans le domaine

D4 Cohérence des opinions : +1 — Perspective cohérente de protection des victimes

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Majoritairement factuel

D6 Niveau de source : +1 — Expérience primaire issue de la pratique

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT (avec réserve : structurellement unilatéral)

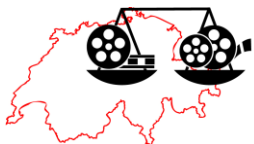
(c) **COMPÉTENCE SPÉCIALISÉE** : Présentée comme experte neutre, bien qu'elle représente structurellement le côté des victimes.

Groupes d'experts manquants :

- Avocat de la défense ou représentant des accusés en matière de droit pénal sexuel
- Professeur de droit international neutre sur la neutralité suisse et Gaza
- Expert indépendant en armement (sans affiliation partisane) sur le F-35

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale PS	-1	+1	0	+1	-1	-1	-1	JAUNE
Priska Seiler-Graf, conseillère nationale PS et présidente de la CPS CN	-2	0	+2	+1	0	+1	+2	JAUNE



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Paula Kuster, avocate	-1	+1	+2	+1	+1	+1	+5	VERT
-----------------------	----	----	----	----	----	----	----	------

Résumé :

- Ruth Dreifuss : JAUNE (-1) — Voix partisane PS présentée comme autorité morale
- Priska Seiler-Graf : JAUNE (+2) — La légitimité institutionnelle masque le conflit d'intérêts partisan
- Paula Kuster : VERT (+5) — Compétente sur le plan technique, mais structurellement unilatérale (côté victime)



2. SÉLECTION DES SOURCES

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Personnes manifestantes (anonymes)

Horodatage

01:42 — Déclaration : « Ce qui se passe là-bas doit enfin s'arrêter immédiatement. Et le Conseil fédéral suisse, Ignacio Cassis, doit maintenant trouver des mots clairs et doit tout faire pour y mettre fin. »

- (a) **Financement et porteur** : Personnes privées anonymes ; aucune vérification possible
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Les manifestants sont par définition partisans ; leurs déclarations représentent l'agenda de la manifestation, non une évaluation équilibrée
- (c) **Contre-source manquante** : Voix de personnes qui voient la manifestation d'un œil critique ou qui soutiennent la position du Conseil fédéral

Source 2 : Collaborateurs du DFAE (anonymes)

Horodatage

05:19 — Déclaration (correspondant) : « Des collaborateurs actuels du Département fédéral des affaires étrangères d'Ignacio Cassis ont également demandé au Conseil fédéral de prendre clairement position. »

- (a) **Financement** : Étatique (employés du DFAE)
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Source anonyme ; non vérifiable ; conflit d'intérêts peu clair
- (c) **Contre-source manquante** : Collaborateurs du DFAE qui soutiennent la position du Conseil fédéral

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 05:19

Affirmation : « Des collaborateurs actuels du Département fédéral des affaires étrangères d'Ignacio Cassis ont également demandé au Conseil fédéral de prendre clairement position. »

Marqueurs verbaux : Aucun marqueur explicite, mais source anonyme sans référence primaire

Source primaire disponible : Non — point de pénalité (+1)

Rumeur 2 :

Horodatage : 05:13 — Affirmation : « Pas seulement de la part de ces organisations qui sont descendues dans la rue aujourd'hui, mais aussi de diplomates, d'anciens ambassadeurs, qui ont critiqué le Conseil fédéral. »

Marqueurs verbaux : Aucun marqueur explicite, mais aucune indication de source

Source primaire disponible : Non — point de pénalité (+1)

Source 3 : Urbaniste parisienne (anonyme)

Horodatage

15:23 — Déclaration : « Nous attendons dans les prochaines années des températures maximales allant jusqu'à 50 degrés. »

- (a) **Financement** : Peu clair ; autorité municipale ou bureau d'urbanisme
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : L'urbanisme profite du narratif de l'urgence climatique (mandats, pertinence)
- (c) **Contre-source manquante** : Climatologue avec indication de source pour la prévision des 50 degrés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : La sélection des sources est structurellement unilatérale : manifestants, représentantes des victimes et sources anonymes dominant ; aucune source ne représente une position critique ou contraire aux sujets traités. Deux affirmations sans source primaire (+2 points de pénalité).



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé (bloc manifestation Gaza, env. 5:30 min.) :

- Manifestants (2 personnes) : env. 0:45 min. (14 %)
- Ruth Dreifuss (PS, gauche) : env. 0:30 min. (9 %)
- Alfred Heer (UDC, droite) : env. 0:25 min. (8 %)
- Correspondant Gurdin Vincenz : env. 2:00 min. (36 %)
- Reportrice Isabel Gachardo : env. 1:00 min. (18 %)
- Présentateur/trice : env. 0:30 min. (9 %)

Temps de parole estimé (bloc F-35, env. 2:30 min.) :

- Priska Seiler-Graf (PS) : env. 0:45 min. (30 %)
- Ancien président de commission (parti non mentionné) : env. 0:30 min. (20 %)
- Reporter : env. 1:00 min. (40 %)
- Présentateur/trice : env. 0:15 min. (10 %)

Temps de parole estimé (bloc droit pénal sexuel, env. 2:30 min.) :

- Paula Kuster (représentante des victimes) : env. 0:50 min. (33 %)
- Tamara von Nicello (parlementaire) : env. 0:30 min. (20 %)
- Reportrice : env. 1:00 min. (40 %)
- Aucune contre-voix : 0 min. (0 %)

Résumé : Dans le bloc Gaza, le côté gauche (manifestants + Dreifuss) obtient environ 23 % du temps de parole contre 8 % pour la position UDC ; le correspondant, qui explique (sans la défendre) la position du Conseil fédéral, obtient 36 %. Dans le bloc droit pénal sexuel, il n'y a pas une seule contre-voix à la révision. La répartition du temps de parole est structurellement déplacée en faveur des positions de gauche et de gauche libérale.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte

L'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 comme déclencheur de la guerre à Gaza n'est pas mentionnée dans l'ensemble du bloc manifestation Gaza.

Pertinent à : horodatage 01:07–05:35 (ensemble du bloc Gaza)

Effet

L'omission du déclencheur suggère qu'Israël agit sans contexte ; la catastrophe humanitaire apparaît comme causée unilatéralement.

Omission 2 :

Contexte

Les arguments sécuritaires en faveur de l'achat du F-35 (défense aérienne, compatibilité OTAN, remplacement des F/A-18 vieillissants) ne sont pas mentionnés.

Pertinent à : horodatage 05:50–08:50 (bloc F-35)

Effet

L'achat du F-35 apparaît exclusivement comme un problème de coûts, non comme une nécessité sécuritaire ; le débat est réduit à la question des coûts.

Omission 3 :

Contexte

Les voix critiques à l'égard de la révision du droit pénal sexuel (sécurité juridique, problématique du fardeau de la preuve, risque de fausses accusations) font totalement défaut.

Pertinent à : horodatage 12:10–14:49 (bloc droit pénal sexuel)

Effet

La révision apparaît comme un progrès incontesté ; l'émission présente un bilan unilatéralement positif sans mise en perspective critique.

Résumé : L'émission omet systématiquement des contextes et des contre-perspectives qui modifieraient substantiellement l'image des sujets traités. Particulièrement grave est l'absence de l'attaque du Hamas comme contexte dans le bloc Gaza et l'absence totale de voix critiques sur la révision du droit pénal sexuel.

Voix manquantes

- Représentant UDC avec expertise en politique étrangère (p. ex. Commission de politique étrangère) : aurait pu défendre la position de neutralité de manière plus nuancée et avec un poids institutionnel
- Conseiller fédéral PLR Cassis ou porte-parole du DFAE : aurait pu expliquer directement la position du Conseil fédéral, au lieu de n'en être que la cible
- Ambassadeur d'Israël ou représentant de la communauté juive de Suisse : aurait apporté la perspective israélienne sur la manifestation et les revendications
- Expert en politique de sécurité favorable au F-35 : aurait présenté la nécessité stratégique de l'achat de l'avion de combat indépendamment des questions de coûts
- Avocat de la défense ou représentant des accusés en matière de droit pénal sexuel : aurait soulevé des préoccupations relatives à la sécurité juridique concernant la révision
- Climatologue avec indication de source : aurait mis en perspective scientifique et étayé la prévision des 50 degrés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Parlamentaire bourgeois sur la manifestation Gaza : aurait commenté la manifestation depuis une autre perspective politique
- Représentant des ONG organisatrices de la manifestation avec question critique : aurait permis la transparence sur l'agenda et le financement des organisateurs



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

4/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, part (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 01:28

Chiffre : « environ 20 000 personnes »

Dimensions : (a) valeur absolue indiquée — (b) part manquante — (c) tendance manquante

Contexte manquant

Combien de personnes manifestent typiquement à Berne ? Quelle est la taille de la population suisse (8,7 millions) ? 20 000 = 0,23 % de la population — aucune comparaison avec d'autres manifestations

Effet

Le chiffre absolu « 20 000 » semble grand ; sans comparaison, l'impression d'un large mouvement social se crée.

Constat 2 :

Horodatage 05:50–06:16

Chiffre : « plus de 7 milliards de francs, plus d'un milliard de plus que prévu jusqu'ici »

Dimensions : (a) valeur absolue indiquée — (b) part du budget total de défense manquante — (c) tendance (évolution des coûts d'autres projets d'armement) manquante

Contexte manquant

1 milliard de surcoût sur 6 milliards = environ 17 % d'augmentation des coûts ; la comparaison internationale (Norvège, Danemark) est mentionnée, mais non quantifiée

Effet

Le chiffre absolu « plus d'un milliard de plus » semble scandaleux ; sans mise en contexte global, une image déformée se crée.

Constat 3 :

Horodatage 09:56

Chiffre : « 430 morts, dont de nombreux civils, et 3 500 blessés depuis le début de la guerre » (guerre Iran-Israël)

Dimensions : (a) valeur absolue indiquée — (b) part (civils vs. militaires) peu claire — (c) tendance manquante

Contexte manquant

La source des chiffres est le ministère iranien de la santé — source étatique d'une partie au conflit ; aucune vérification indépendante mentionnée

Effet

Les chiffres d'une partie au conflit sont présentés comme des faits sans mise en contexte de la source.

Résumé : L'émission utilise les chiffres de manière sélective et sans mise en contexte complète (vérification en trois dimensions). Particulièrement problématique est la reprise non critique des chiffres du gouvernement iranien sans indication de source.



6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

2/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Association 1 :

Horodatage

04:35

Citation

« C'est une décision politique du Conseil fédéral, du moins de la majorité bourgeoise au sein du Conseil fédéral »

Technique : Le correspondant associe explicitement la retenue du Conseil fédéral à la « majorité bourgeoise » — implique que la politique bourgeoise est responsable de la passivité critiquée

Effet

« Bourgeois » est associé à « passif face à la catastrophe humanitaire ».

Association 2 :

Horodatage

10:45

Citation

« Il est clair que Trump rejette les efforts des Européens. »

Technique : Le rejet par Trump de la diplomatie européenne est placé immédiatement après la présentation de la guerre Iran-Israël ; implique que Trump est coresponsable de l'escalade

Effet

Trump est associé à l'escalade de la guerre, sans preuve causale directe.

Résumé : Le guilt by association est modérément présent dans cette émission ; l'association la plus forte est le lien entre « majorité bourgeoise » et passivité du Conseil fédéral dans le contexte de Gaza.



7. TIMING

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 00:14 (début — teaser)

Contenu : « Solidarité avec Gaza. À Berne, des milliers de personnes demandent au Conseil fédéral un engagement accru pour un cessez-le-feu dans la bande de Gaza. »

Effet de timing

Le thème de Gaza est posé comme premier et plus important sujet ; l'ordre dans le teaser (Gaza avant F-35 avant Iran) signale la priorité rédactionnelle et façonne la perception de l'émission.

Constat 2 :

Position : 02:01 (tôt dans le bloc Gaza)

Contenu : Ruth Dreifuss prend la parole immédiatement après les manifestants, avant que la contre-voix UDC (02:30) n'apparaisse.

Effet de timing

L'effet émotionnel des manifestants est renforcé par l'autorité morale de l'ancienne conseillère fédérale avant que la contre-voix n'intervienne ; l'ordre crée un ancrage émotionnel contre lequel l'argumentation factuelle de Heer pèse moins.

Constat 3 :

Position : 05:30 (fin du bloc Gaza)

Contenu : « Mais le conseiller fédéral Cassis a encore une fois réaffirmé sa position hier. »

Effet de timing

La position du Conseil fédéral est mentionnée comme dernière phrase du bloc, sans contenu ni citation — une conclusion rhétorique qui fait apparaître la position comme obstinée/imperméable, sans lui laisser de place.

Résumé : La conception du timing de l'émission renforce les positions de gauche par leur placement en début d'émission et par un ancrage émotionnel avant les contre-voix factuelles.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage 06:20

Événement déclencheur : rapports sur d'éventuels surcoûts pour l'avion de combat F-35 (recherches SRF)

Réaction : « Priska Seiler-Graf, conseillère nationale PS et présidente de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, s'indigne. » — Attribution explicite de l'indignation par la reportrice

Comparaison

Aucun sujet analogue dans l'émission où l'indignation d'un politicien bourgeois face à la politique de dépenses de gauche (p. ex. dépenses sociales, fonds climatique) serait attribuée de manière aussi explicite

Asymétrie : L'attribution explicite de l'indignation (« s'indigne ») est un jugement rédactionnel utilisé pour la politicienne PS ; aucune attribution analogue de l'indignation n'est utilisée pour le conseiller national UDC Heer, bien qu'il adopte également une position critique

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 2/5

Constat 2 :

Horodatage 01:51

Événement déclencheur : passivité du Conseil fédéral face à Gaza

Réaction : « Si l'on prend les proportions, il est inconcevable qu'un Conseil fédéral reste aussi passif et on peut tout simplement s'interroger sur les valeurs du Conseil fédéral. » — Un manifestant exprime une indignation morale

Comparaison

Aucune indignation analogue face à l'attaque terroriste du Hamas ou à la conduite de la guerre par l'Iran n'est montrée dans l'émission

Asymétrie : L'indignation face à la neutralité suisse favorable à Israël est montrée ; l'indignation face au Hamas ou à l'Iran ne l'est pas — asymétrie démontrable

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 3/5

Résumé : L'émission présente une indignation sélective modérée : l'indignation face à la passivité du Conseil fédéral et aux coûts du F-35 est explicitement attribuée et montrée ; l'indignation analogue face à la terreur du Hamas, à la conduite de la guerre par l'Iran ou à la politique de dépenses de gauche est absente.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — image globale)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 01:07–05:35

Perspective/fait manquant : L'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 (environ 1 200 morts, 250 otages) comme déclencheur de la guerre à Gaza n'est pas mentionnée dans l'ensemble du bloc manifestation Gaza.

Pertinence : Sans ce contexte, la situation humanitaire dans la bande de Gaza ne peut pas être pleinement appréhendée ; les revendications des manifestants apparaissent sans contre-contexte.

Impact : L'image globale suggère une agression israélienne unilatérale ; la complexité du conflit est réduite à une catastrophe humanitaire.

Constat 2 :

Horodatage 12:10–14:49

Perspective/fait manquant : Pas une seule voix critique sur la révision du droit pénal sexuel (sécurité juridique, problématique du fardeau de la preuve, droits des accusés).

Pertinence : Le nouveau droit pénal sexuel était politiquement controversé ; la révision avait des détracteurs dans le camp bourgeois et dans la doctrine juridique.

Impact : L'émission présente un bilan unilatéralement positif ; les téléspectateurs n'obtiennent pas une image complète du débat.

Constat 3 :

Horodatage 05:50–08:50

Perspective/fait manquant : Aucun argument sécuritaire en faveur de l'achat du F-35 ; aucune mise en contexte des surcoûts dans la comparaison internationale avec des chiffres concrets.

Pertinence : L'achat du F-35 a été décidé après une votation populaire (2020) ; la nécessité sécuritaire fait partie de la décision démocratique.

Impact : L'achat du F-35 apparaît comme une erreur politique, non comme une décision démocratiquement légitimée avec une justification compréhensible.

Résumé : L'émission présente des omissions systématiques qui déforment l'image globale des trois thèmes principaux (Gaza, F-35, droit pénal sexuel) unilatéralement en faveur des positions de gauche et de gauche libérale.

Le conflit à Gaza polarise considérablement la société et la politique suisses depuis octobre 2023. La question de savoir dans quelle mesure la Suisse, en tant qu'État neutre, doit prendre position est controversée sur le plan intérieur : les partis de gauche et les ONG réclament une condamnation claire des opérations militaires israéliennes et une médiation active, tandis que les partis bourgeois et de droite insistent sur la tradition de neutralité et les conditions préalables aux bons offices. Parallèlement se déroule la guerre directe Israël-Iran, qui complique encore davantage la situation diplomatique. Le débat sur les coûts du F-35 touche à la question fondamentale des dépenses de défense suisses dans le contexte de l'évolution de la situation sécuritaire européenne.

Part des perspectives couvertes



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

[A] Perspective de politique de neutralité : Pourquoi la retenue du Conseil fédéral peut être rationnelle sur le plan de la politique étrangère

[B] Perspective israélienne sur le conflit et le droit à l'autodéfense

[C] Mise en contexte juridique internationale : Quelles obligations la Suisse, en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, doit-elle remplir ?

[D] Mise en perspective critique de la manifestation : Qui a lancé l'appel, quel agenda ?

[E] Perspective bourgeoise/de droite sur les revendications liées à Gaza (au-delà de Heer)

[F] Mise en contexte économique des surcoûts du F-35 par rapport à d'autres projets d'armement

[G] Perspective des partisans de l'achat du F-35 (arguments de politique de sécurité)

[H] Perspective des auteurs présumés en matière de droit pénal sexuel (aspects d'équité de la révision)

[I] Voix critiques sur la révision du droit pénal sexuel (sécurité juridique, fardeau de la preuve)

[J] Causalité du changement climatique dans les vagues de chaleur : mise en contexte scientifique vs. revendication politique

[A] ÉVOQUÉ

Horodatage : 04:35 — Citation : « C'est une décision politique du Conseil fédéral [...] On ne veut pas trop [...] se mettre en avant, afin de rester disponible comme médiateur le cas échéant » — Évaluation : Expliqué par le correspondant, mais non défendu par une voix indépendante ; reste comme explication, non comme position légitime.

[B] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La perspective israélienne sur le conflit (autodéfense, attaque terroriste du Hamas du 7 octobre comme déclencheur) n'est pas mentionnée dans le reportage sur la manifestation Gaza ; le porte-parole de l'IDF n'intervient que dans le contexte iranien.

[C] ÉVOQUÉ

Horodatage : 04:02 — Citation : « parce que c'est aussi l'obligation de droit international d'Israël en tant que puissance occupante » — Évaluation : La mise en contexte juridique internationale est apportée par le correspondant de manière unilatérale (uniquement la perspective de la puissance occupante), sans contre-présentation.

[D] OMIS

Horodatage : 01:17 — Citation : « Des partis de gauche, des syndicats et des organisations non gouvernementales ont lancé l'appel à la protestation nationale. » — Évaluation : La composition politique et l'agenda des organisateurs sont certes brièvement mentionnés, mais pas mis en perspective critique ; aucune question sur les revendications concrètes ou le financement des ONG.

[E] ÉVOQUÉ

Horodatage : 02:30 — Citation : « Du point de vue de la politique de neutralité, ces revendications sont préoccupantes, estime le conseiller national UDC Alfred Heer. » — Évaluation : Seule voix explicitement bourgeoise-droitière, nettement plus courte que les voix de gauche, sans question de suivi ni approfondissement.

[F] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Une comparaison des surcoûts du F-35 avec d'autres projets d'armement ou des références internationales fait totalement défaut ; la discussion sur les coûts reste sans mise en contexte.

[G] OMIS



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun partisan de l'achat du F-35 du point de vue de la politique de sécurité ne prend la parole ; le débat est cadré exclusivement comme un problème de coûts.

[H] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La perspective des accusés ou des avocats de la défense dans le cadre du nouveau droit pénal sexuel fait totalement défaut ; les préoccupations relatives à la sécurité juridique ne sont pas abordées.

[I] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Les voix critiques sur la révision (p. ex. problématique du fardeau de la preuve, risque de fausses accusations) n'apparaissent pas.

[J] ÉVOQUÉ

Horodatage : 15:23 — Citation : « Nous attendons dans les prochaines années des températures maximales allant jusqu'à 50 degrés. » — Évaluation : La causalité du changement climatique est supposée comme allant de soi, sans mise en contexte scientifique ni indication de source.

Score d'exhaustivité : 3/10

Justification : Sur dix perspectives pertinentes, seules trois sont évoquées (A, C, E) et aucune n'est traitée de manière complète ; sept perspectives font totalement défaut (B, D, F, G, H, I, J). L'émission traite tous les sujets depuis une direction de regard uniforme (agenda de gauche/gauche libérale) et omet systématiquement les contre-perspectives. Particulièrement grave est l'absence de la perspective israélienne dans le reportage sur Gaza et l'absence de toute voix critique sur la révision du droit pénal sexuel.



Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. FRAMING (cadrage)

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage

01:13

Citation

« Des milliers de personnes ont demandé au Conseil fédéral de s'engager activement pour une amélioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. »

Manipulation

Le cadrage « situation humanitaire » réduit le complexe conflit au Proche-Orient à une catastrophe humanitaire ; la dimension sécuritaire et géopolitique (Hamas, Iran, otages) est occultée.

Pourquoi problématique

Les téléspectateurs sont guidés vers un schéma d'interprétation qui fait apparaître les revendications des manifestants comme naturellement légitimes.

Constat 2 :

Horodatage

05:50

Citation

« Les recherches de SRF ont montré hier que le prix de l'avion de combat F-35 devrait être massivement plus élevé »

Manipulation

Le mot « massivement » est un jugement de valeur, non une description ; la hausse des coûts d'environ 17 % est cadrée comme « massive », sans référence comparative.

Pourquoi problématique

« Massivement » suggère un scandale et un échec ; une formulation neutre serait « nettement » ou « considérablement » avec indication du pourcentage.

Constat 3 :

Horodatage

14:36

Citation

« Pour que le nombre de victimes diminue, il est important que la loi continue d'évoluer »

Manipulation

Le thème du droit pénal sexuel est cadré exclusivement depuis la perspective des victimes ; la question de la sécurité juridique pour les accusés n'est pas présentée comme une préoccupation légitime.

Pourquoi problématique

Un État de droit doit protéger les deux parties ; le cadrage unilatéral axé sur les victimes occulte structurellement les droits des accusés.

Résumé : Le cadrage de l'émission est cohérent : les trois thèmes principaux sont présentés dans un cadre interprétatif qui fait apparaître les positions de gauche et de gauche libérale comme allant de soi et les positions bourgeoises comme nécessitant une explication.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE									5/10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Constat 1 :	
Horodatage	06:23
Citation	« Priska Seiler-Graf, conseillère nationale PS et présidente de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, s'indigne. »
Manipulation	« S'indigne » est une attribution émotionnelle de la part de la reportrice ; elle interprète l'état émotionnel de la politicienne et confère à la critique une légitimité émotionnelle.
Pourquoi problématique	L'alternative neutre serait : « critique » ou « déclare à ce sujet ». « S'indigne » implique une indignation justifiée.

Constat 2 :	
Horodatage	05:50
Citation	« devrait être massivement plus élevé »
Manipulation	« Massivement » est un jugement de valeur, non une description neutre ; le mot pose un cadre émotionnel.
Pourquoi problématique	L'alternative neutre serait : « nettement plus élevé » ou « environ 17 % plus élevé que prévu ».

Constat 3 :	
Horodatage	01:33
Citation	« Face à la catastrophe humanitaire à Gaza »
Manipulation	« Catastrophe humanitaire » est un jugement de valeur présenté comme un fait ; il reprend le langage des manifestants et des partis de gauche.
Pourquoi problématique	L'alternative neutre serait : « la situation humanitaire à Gaza » ou « la situation dans la bande de Gaza ». « Catastrophe » est un jugement de valeur politique.

Résumé : Le choix des mots de l'émission est cohérent en faveur des cadres interprétatifs de gauche : attributions émotionnelles pour les politiciennes PS, reprise du langage des manifestations, adjectifs évaluatifs pour les thèmes critiques bourgeois.



12. COMPORTEMENT DU PRÉSENTATEUR

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage 03:18

Événement déclencheur : le présentateur interroge le correspondant sur les critiques adressées au Conseil fédéral

Citation (présentateur) « *Gurdin, il y a eu beaucoup de critiques envers le Conseil fédéral aujourd'hui. On a dit par exemple qu'il se taisait sur Gaza. Comment évaluez-vous ce reproche ?* »

Comparaison Aucune question analogue au correspondant sur la manière dont il évalue les revendications des manifestants ou si celles-ci sont réalistes

Asymétrie : La question prend la rhétorique de la manifestation (« se tait sur Gaza ») comme point de départ et interroge sur le bien-fondé du reproche — non sur le bien-fondé des revendications. Il s'agit d'une asymétrie structurelle : le Conseil fédéral doit se justifier, les manifestants non.

Constat 2 :

Horodatage 04:29

Événement déclencheur : le correspondant explique la retenue du Conseil fédéral

Citation (présentateur) « *Pourquoi le Conseil fédéral se retient-il ici ?* »

Comparaison Aucune question de suivi analogue sur les raisons pour lesquelles les manifestants adoptent une certaine position ou sur qui se trouve derrière les revendications

Asymétrie : La logique des questions de suivi est unilatérale : le Conseil fédéral doit expliquer sa retenue ; les manifestants n'ont pas à expliquer leurs revendications.

Résumé : Le comportement du présentateur présente une asymétrie modérée : les questions sont systématiquement orientées vers l'explication et la justification de la position du Conseil fédéral, tandis que le côté des manifestants ne reçoit aucune question critique.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Asymétrie 1 :

Au correspondant (sur le Conseil fédéral), 03

18 : « Comment évaluez-vous ce reproche ? » — sévère (implique le reproche comme légitime)

Aux manifestants, pas d'horodatage

Aucune question critique aux manifestants (p. ex. « Qu'attendez-vous concrètement du Conseil fédéral ? » ou « Comment évaluez-vous la responsabilité du Hamas ? »)

Comparaison

Le Conseil fédéral doit expliquer les reproches ; les manifestants ne sont pas interrogés de manière critique.

Asymétrie 2 :

À Seiler-Graf (implicitement par la reportrice), 06

20 : Aucune question critique sur son appartenance au PS et le conflit d'intérêts sur le sujet du F-35

À l'ancien président de commission, 07

30 : Aucune question critique sur son évaluation antérieure, qui s'avère peut-être erronée

Comparaison

Les deux parties ne sont pas interrogées de manière critique ; mais la politicienne PS obtient plus de temps de parole et est présentée comme présidente de commission, ce qui renforce sa position.

Résumé : L'asymétrie des questions est modérée : le Conseil fédéral et sa position sont remis en question de manière critique, tandis que les manifestants, les ONG et les politiciennes PS ne reçoivent aucune question critique.



14. FAUSSE BALANCE									3/10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Constat 1 :	
Horodatage	02:30 — Construction : une voix UDC (Heer, env. 25 sec.) contre deux voix de gauche (Dreifuss + manifestants, env. 75 sec.) plus la mise en contexte du correspondant, qui cadre la position du Conseil fédéral comme nécessitant une explication.
Analyse	L'équilibre formel (une voix par camp) masque l'asymétrie quantitative et qualitative : les positions de gauche obtiennent plus de temps de parole, plus de légitimation émotionnelle et sont renforcées par une autorité morale (ancienne conseillère fédérale).

Résumé : L'émission crée l'apparence d'équilibre en incluant une voix UDC, sans compenser l'asymétrie structurelle en termes de temps de parole, de cadrage et de légitimation émotionnelle.



15. AGENDA-SETTING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda posé : la solidarité avec Gaza comme préoccupation politique légitime nécessitant une action du Conseil fédéral

Horodatage

00:14 — Preuve : « Solidarité avec Gaza. À Berne, des milliers de personnes demandent au Conseil fédéral un engagement accru »

Agenda alternatif : La question de savoir si une manifestation de partis de gauche et d'ONG devrait contraindre le Conseil fédéral à changer de position, ou si la tradition de neutralité est un bien démocratique indépendant

Constat 2 :

Élément d'agenda posé : les surcoûts du F-35 comme échec politique

Horodatage

05:50 — Preuve : « Les recherches de SRF ont montré hier que le prix de l'avion de combat F-35 devrait être massivement plus élevé »

Agenda alternatif : La question de savoir si l'achat du F-35, malgré les surcoûts, était politiquement correct du point de vue sécuritaire, ou si la votation populaire de 2020 devrait être respectée

Constat 3 :

Élément d'agenda posé : la révision du droit pénal sexuel comme progrès incontesté

Horodatage

12:10 — Preuve : « Depuis un an, en Suisse, tout acte sexuel contre la volonté d'une personne est punissable. Également connu sous le principe Non c'est non. »

Agenda alternatif : La question de savoir si le nouveau principe protège suffisamment la sécurité juridique et les droits des accusés

Résumé : L'agenda-setting de l'émission place trois thèmes à l'ordre du jour qui correspondent tous au profil de priorités des partis de gauche et de gauche libérale, et les cadre de manière cohérente dans un schéma interprétatif qui désavantage structurellement les contre-positions bourgeoises.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1–9) : 4.9 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10–15) : 4.5 / 10

Techniques dominantes

- 1. Omissions / Selective Omission (score 7) :** L'émission omet systématiquement des contextes et des contre-perspectives qui modifieraient substantiellement l'image des trois thèmes principaux — le plus grave étant l'absence de l'attaque terroriste du Hamas comme contexte dans le bloc Gaza et l'absence totale de voix critiques sur la révision du droit pénal sexuel. Ces omissions ne sont pas fortuites, mais suivent un schéma cohérent : ce qui renforce les positions de gauche est montré ; ce qui les relativise est absent.
- 2. Exhaustivité / Image globale (score 7) :** Les trois thèmes principaux sont présentés dans un cadre interprétatif qui fait apparaître les positions de gauche et de gauche libérale comme allant de soi et les positions bourgeoises comme nécessitant une explication. L'émission ne satisfait pas à l'exigence d'exhaustivité de l'art. 4 LRTV : sur dix perspectives pertinentes, seules trois sont évoquées.
- 3. Framing (score 6) et agenda-setting (score 6) :** Le cadrage de l'émission est cohérent : « catastrophe humanitaire », « massivement plus élevé », cadrage axé sur les victimes — tous les jugements de valeur vont dans la même direction. L'agenda-setting place trois thèmes à l'ordre du jour qui correspondent au profil de priorités des partis de gauche, et les cadre de telle sorte que les contre-positions bourgeoises sont structurellement désavantagées.

Messages clés de l'émission

****MESSAGE 1 (CONTENU) :** ** « Le Conseil fédéral suisse échoue sur Gaza — il doit enfin agir. »

Technique : Framing + omissions + répartition du temps de parole — Preuves : 01:07, 01:33, 02:01, 05:30

****MESSAGE 2 (PERSONNEL) :** ** « Le conseiller fédéral Cassis est passif et responsable de la catastrophe humanitaire. »

Technique : Guilt by association + timing + choix des mots — Preuves : 01:38, 01:51, 05:30

****MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) :** ** « Les revendications de gauche et de gauche libérale (solidarité avec Gaza, droit pénal sexuel, critique du F-35) constituent le consensus social — qui s'y oppose doit se justifier. »

Technique : Agenda-setting + fausse balance + sélection des sources — Preuves : 00:14, 06:20, 12:10

Justification : Avec un score global de 4.7, l'émission se situe à la limite entre « légère tendance » et « unilatéralité claire » ; les faits concrets (4.9) plaident pour une unilatéralité claire. L'émission viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions : la présentation du conflit à Gaza sans l'attaque terroriste du Hamas comme contexte n'est pas factuelle au sens de l'art. 4 al. 2 LRTV. Le reportage sur le droit pénal sexuel sans une seule voix critique viole l'obligation de diversité des opinions sur les sujets controversés. La sélection des interlocuteurs (deux voix proches du PS, une voix UDC) n'est pas équilibrée au sens de l'art. 4 al. 4 LRTV. L'unilatéralité n'est pas imputable à des erreurs isolées, mais suit un schéma cohérent sur les trois thèmes principaux.

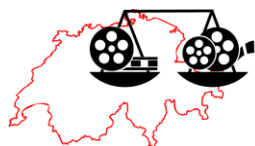
CONCLUSION

L'émission SRF Tagesschau analysée présente une unilatéralité claire et cohérente en faveur des positions de gauche et de gauche libérale, qui s'étend sur les trois thèmes principaux (Gaza, F-35, droit pénal sexuel) et est démontrable dans la sélection des experts, la sélection des sources, la répartition du temps de parole, le cadrage et l'agenda-setting. Particulièrement grave est l'absence de l'attaque terroriste du Hamas comme contexte dans le bloc Gaza, qui viole la présentation factuelle au sens de l'art. 4 al. 2 LRTV, ainsi que l'absence totale de voix critiques sur la révision du droit pénal sexuel, qui viole la diversité des opinions sur un sujet controversé au sens de l'art. 4 al. 4 LRTV. L'unilatéralité n'est pas imputable à des décisions rédactionnelles isolées, mais suit un schéma structurel : les positions de gauche sont renforcées par une autorité institutionnelle (présidente de commission), une autorité morale (ancienne conseillère fédérale) et une légitimation émotionnelle, tandis que les positions bourgeoises sont cadrées comme nécessitant une explication et dotées de moins de temps de parole et de légitimation. L'émission ne remplit



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

pas pleinement le mandat légal du service public audiovisuel selon l'art. 4 LRTV dans les domaines de la rigueur factuelle, de la diversité des opinions et de la sélection équilibrée des interlocuteurs.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	6	●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	5	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	5	●●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	4	●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)	2	●
7	TIMING	4	●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	4	●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — image globale)	7	●●●●
10	FRAMING (cadrage)	6	●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	5	●●●
12	COMPORTEMENT DU PRÉSENTATEUR	3	●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	4	●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)

4.9/10

Déséquilibre considérable

SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)

4.5/10

Déséquilibre considérable

SCORE GLOBAL

4.7/10

Déséquilibre considérable

Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence de l'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Expression maximale	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel identifiable ; l'émission satisfait à l'obligation de rigueur factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Expression maximale sur presque tous les critères ; reportage systématiquement unilatéral.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

L'art. 4 LRTV exige : une présentation factuelle des faits et des événements, la diversité des opinions sur les sujets controversés, une sélection équilibrée des interlocuteurs.

Violation 1 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle)

État de fait : Le conflit à Gaza est présenté sans l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 comme déclencheur ; la situation humanitaire dans la bande de Gaza est présentée comme causée unilatéralement.

Preuve : Horodatage 01:07–05:35 — Citation : « Face à la catastrophe humanitaire à Gaza, le Conseil fédéral et en particulier le ministre des affaires étrangères Cassis ne peuvent plus se taire » — pas une seule mention de l'attaque du Hamas, des otages ou de la situation sécuritaire israélienne dans l'ensemble du bloc

Évaluation : La présentation factuelle d'un conflit exige la présentation de ses causes et de toutes ses dimensions essentielles. L'omission de l'attaque terroriste du Hamas comme contexte est une distorsion structurelle qui remplit le critère de présentation non factuelle au sens de l'art. 4 al. 2 LRTV.

Violation 2 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (diversité des opinions sur les sujets controversés)

État de fait : La révision du droit pénal sexuel est présentée sans une seule voix critique ; le sujet était et reste politiquement controversé.

Preuve : Horodatage 12:10–14:49 — Citation : « Depuis un an, en Suisse, tout acte sexuel contre la volonté d'une personne est punissable. Également connu sous le principe Non c'est non. » — seules des partisans de la révision prennent la parole

Évaluation : Le droit pénal sexuel était controversé au Parlement ; les partis bourgeois avaient des réserves sur la sécurité juridique et le fardeau de la preuve. L'absence totale de voix critiques viole l'obligation de diversité des opinions sur les sujets controversés selon l'art. 4 al. 4 LRTV.

Violation 3 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs)

État de fait : Dans le bloc Gaza, deux voix de gauche (Dreifuss PS + manifestants) s'opposent à une seule voix UDC ; dans le bloc droit pénal sexuel, il n'y a pas une seule contre-voix ; dans le bloc F-35, seule la présidente de commission PS intervient en tant que politicienne.

Preuve : Horodatage 02:01 (Dreifuss), 02:30 (Heer), 06:20 (Seiler-Graf) — aucune voix bourgeoise dans le bloc droit pénal sexuel

Évaluation : La sélection des interlocuteurs est structurellement déplacée en faveur des positions de gauche et de gauche libérale ; l'exigence de sélection équilibrée selon l'art. 4 al. 4 LRTV n'est pas satisfaite.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions démontrables : présentation factuelle (Gaza sans contexte Hamas), diversité des opinions (droit pénal sexuel sans contre-voix) et sélection équilibrée des interlocuteurs (surreprésentation structurelle des voix de gauche). Les violations ne sont pas imputables à des erreurs rédactionnelles isolées, mais suivent un schéma cohérent sur les trois thèmes principaux de l'émission. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats, notamment en ce qui concerne le reportage sur Gaza (contexte Hamas manquant) et le reportage sur le droit pénal sexuel (absence de diversité des opinions). L'émission ne remplit pas pleinement le mandat légal du service public audiovisuel en tant que contribution à la libre formation de l'opinion de la population (art. 93 al. 2 Cst.) dans les domaines analysés.



CHAPITRE 6 — VÉRIFICATION APPROFONDIE DES SOURCES

1. Ruth Dreifuss (ancienne conseillère fédérale PS)

1. **FINANCEMENT** : Aucun financement institutionnel ; personne privée avec un passé PS

2. **MANDAT** : Aucun mandat actuel ; s'exprime en tant que personne privée dotée d'une autorité historique ; incompatible avec une évaluation neutre

3. **CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Appartenance claire au PS ; position conforme à la ligne du parti ; pas de conflit d'intérêts institutionnel, mais conflit d'intérêts politique clair

D1 Conflit d'intérêts : -1

D2 Risque personnel : +1

D3 Compétence spécialisée : 0

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : -1

D6 Niveau de source : -1

TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. **CONTRE-VOIX** : Ancien conseiller fédéral PLR ou UDC avec expérience en politique étrangère — non cité

2. Priska Seiler-Graf (conseillère nationale PS, présidente de la CPS CN)

1. **FINANCEMENT** : Indemnité parlementaire ; aucun financement externe

2. **MANDAT** : Présidente de commission — compétente, mais l'appartenance au PS crée un conflit d'intérêts

3. **CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Le PS était contre l'achat du F-35 ; la critique des coûts correspond à la ligne du parti ; l'autorité institutionnelle masque le conflit d'intérêts partisan

D1 Conflit d'intérêts : -2

D2 Risque personnel : 0

D3 Compétence spécialisée : +2

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : 0

D6 Niveau de source : +1

TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. **CONTRE-VOIX** : Expert en politique de sécurité favorable au F-35 ou membre de commission PLR/UDC — non cité

3. Paula Kuster (avocate, représentation des victimes)

1. **FINANCEMENT** : Avocate de droit privé ; aucun financement institutionnel identifiable

2. **MANDAT** : Représentation des victimes — structurellement unilatérale ; incompatible avec une évaluation neutre de la loi

3. **CONFLIT D'INTÉRÊTS** : La représentante des victimes bénéficie d'une protection renforcée des victimes ; intérêt institutionnel à une présentation positive de la révision

D1 Conflit d'intérêts : -1

D2 Risque personnel : +1

D3 Compétence spécialisée : +2

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : +1

D6 Niveau de source : +1

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT (avec réserve : structurellement unilatéral)

5. **CONTRE-VOIX** : Avocat de la défense ou représentant des accusés — non cité

4. Tamara von Nicello (conseillère nationale, révision du droit pénal sexuel)

1. **FINANCEMENT** : Indemnité parlementaire

2. **MANDAT** : Parlementaire ayant soutenu la révision — non neutre

3. **CONFLIT D'INTÉRÊTS** : A contribué à façonner la révision ; a un intérêt institutionnel à un bilan positif



D1 Conflit d'intérêts : -1
D2 Risque personnel : 0
D3 Compétence spécialisée : +1
D4 Cohérence des opinions : +1
D5 Émotionnalisation vs. données : 0
D6 Niveau de source : 0

TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : Parlementaire ayant suivi la révision de manière critique — non cité

5. Urbaniste parisienne (anonyme)

1. FINANCEMENT : Peu clair ; autorité municipale ou bureau d'urbanisme

2. MANDAT : Urbanisme — incompatible avec une prévision climatologique

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : L'urbanisme profite du narratif de l'urgence climatique (mandats, pertinence)

D1 Conflit d'intérêts : -1
D2 Risque personnel : 0
D3 Compétence spécialisée : -1
D4 Cohérence des opinions : 0
D5 Émotionnalisation vs. données : -1
D6 Niveau de source : -2

TOTAL : -5 → FEU DE SOURCE : ROUGE

5. CONTRE-VOIX : Climatologue avec indication de source pour la prévision des 50 degrés — non cité

IMPORTANT : La déclaration « Nous attendons dans les prochaines années des températures maximales allant jusqu'à 50 degrés » (15:23) provient d'une urbaniste anonyme sans qualification climatologique, sans indication de source et sans mise en perspective critique. Cette déclaration doit être classée ROUGE selon le feu de source et n'aurait pas dû être diffusée sans mise en contexte.

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Ruth Dreifuss (ancienne conseillère fédérale PS)	-1	+1	0	+1	-1	-1	-1	JAUNE
Priska Seiler-Graf (conseillère nationale PS, présidente de la CPS CN)	-2	0	+2	+1	0	+1	+2	JAUNE
Paula Kuster (avocate, représentation des victimes)	-1	+1	+2	+1	+1	+1	+5	VERT
Tamara von Nicello (conseillère nationale, révision du droit pénal sexuel)	-1	0	+1	+1	0	0	+1	JAUNE
Urbaniste parisienne (anonyme)	-1	0	-1	0	-1	-2	-5	ROUGE

Classification juridique et méthodologique

Pas un jugement de fait

Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Pas un jugement juridique

L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).

Pas de preuve de causalité

Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens causaux ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.

Pas un jugement d'intention

L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motivations ou les objectifs stratégiques.

Instrument de comparaison heuristique

L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, non à la mesure métrologique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base légale Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne peuvent être ni discriminatoires, ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se forger sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (obligation de diversité).

Obligations essentielles

- 1. Rigueur factuelle** : Présentation factuelle des faits et des événements
- 2. Diversité des opinions** : Diversité des points de vue sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : FONDEMENTS SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID: 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung | Postfach, 8021 Zürich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | *Rapport méthodologique mars 2026* | *Convertisseur 3.4 (2026-05-20)*



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (ce service est facturé).

Pour que notre travail soit solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez auprès du SVFAB les livres suivants

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Reportage déséquilibré est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On y voit également où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience, mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



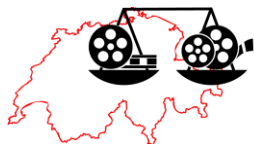
L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront cadrées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils cessent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu apprends non seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et un sourire de temps en temps.

Le cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1,56 milliard de francs par an — de manière obligatoire, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision. Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99,6 % de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.